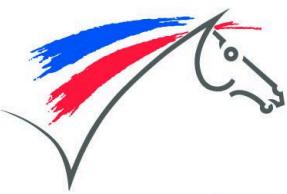


LOIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

RÈGLEMENT CIRCUITS **DÉPARTEMENTAUX LOIRE 2026**

CSO / DRESSAGE / HUNTER / CCE / TREC / EQUIFUN / WESTERN

Divisions Clubs et Poneys

Modifications au 11/12/2025

Préambule : Ce présent règlement sert de support de qualification pour l'EquitaTopClub 2026 en CSO ainsi que pour les EquiMasters de dressage division CLUB et les EquiMasters hunter CLUB/PONEY. (VOIR RÈGLEMENT DES QUALIFICATIONS RÉGIONALES)

Disciplines proposées : CSO, Dressage, Hunter , CCE/Derby, TREC, Equifun et Western
5 étapes maximum par discipline pourront être labellisées « Circuit Départemental » et devront être programmées entre le 1er septembre 2024 et le 15 juin 2025.

Un classement sera fait en fonction des 5 étapes avec une **remise des prix générale à une date qui sera communiquée ultérieurement (décembre/janvier).**

Tous les cavaliers ayant obtenu un PODIUM pour le classement final de chaque série de chaque circuit, seront invités et récompensés par le CDE 42 lors de cette cérémonie.

→ **Divisions et indices** des circuits : Épreuves clubs et poneys (sauf AS)

Pour chaque circuit, le CDE et ses partenaires récompensent les **3 meilleurs cavaliers** de chaque indice. Pour le TREC et l'EQUIFUN, les 3 meilleurs cavaliers en individuel seront récompensés, ainsi que la meilleure équipe.

→ Le CDE procède à la labellisation de certaines épreuves des étapes avant ouverture aux engagements du concours : ces épreuves sont notées « **Circuit Départemental** » sur les DUC.

En CSO et DRESSAGE :

Seules les épreuves GRAND PRIX sont labellisées.

En HUNTER, seules les épreuves MIXTES sont labellisées.

En TREC, seules les épreuves complètes (hors spéciales) Club Poney 2 Individuel et Equipe, Club 1 Individuel et Équipe et Club Elite Individuel et Équipe seront labellisées.

En Equifun, toutes les épreuves sont labellisées.

Pour le Western, **en attente.**

Toutes les épreuves FFE peuvent être organisées mais le classement des circuits se fera uniquement sur les épreuves labellisées « Circuit Dpt »

Attention cependant, en CSO les épreuves préparatoires ne sont pas autorisées au programme d'un concours comportant des épreuves circuit départemental, sauf si l'organisateur à la capacité d'accueil (200 à 250 places réservées pour les épreuves circuits)

- Le niveau de compétition choisi doit être en lien avec le galop acquis : les séries 3 et 4 seront fermées aux galops 5 à 7 pour le classement des circuits.
- Circuit DRESSAGE :
Les enseignants ne devront pas juger leurs cavaliers DEUX juges minimum par épreuve pour juger (sauf contrainte de juges)
- Circuit TREC & EQUIFUN :
Pour les équipes, le nom de l'équipe et au moins 3 des 4 cavaliers devront être identiques sur les différentes étapes pour participer au classement du circuit.

I. **CLASSEMENT DU CIRCUIT**

- Seuls les cavaliers licenciés dans un club de la LOIRE pourront figurer dans le classement du CIRCUIT DEPARTEMENTAL LOIRE
- **Dans une série**, pour chaque **cavalier** (et non de chaque couple) les 3 meilleurs résultats pour le Dressage, le CSO, CCE/Derby, le Hunter, le TREC & l'Equifun
- **Un cavalier doit participer au minimum à 2 étapes en CSO, CCE, DRESSAGE, Hunter, TREC et Equifun et pour faire partie du classement d'un circuit.**
Et 1 étape pour le Western

Pour chaque épreuve d'une étape, seul le meilleur classement d'un cavalier est retenu.

- Un cavalier peut courir sur plusieurs indices (par exemple club 2 et club 3) mais il ne pourra pas être sur plusieurs podiums dans une discipline. En cas de présence éventuelle d'un cavalier sur 2 podiums différents, il ne sera conservé que le podium de l'indice le plus haut.

Par exemple, un cavalier 1er en club 3 et 3ème en club 2 sera récompensé en club 2.

- Un cavalier peut courir plusieurs disciplines, et sera ainsi récompensé dans chacune des disciplines courues.
- En cas d'égalité pour les podiums, c'est le cavalier ayant couru le plus d'étape qui l'emporte.
Si le nombre d'étapes est identique c'est le classement permanent de la FFE qui permettra de départager les cavaliers.

II. COMPTAGE DES POINTS

→ Pour chaque épreuve, chaque cavalier (ou équipe dans le cas du TREC et EQUIFUN) se verra attribuer des points qui dépendront du classement du cavalier (ou de l'équipe dans le cas du TREC et EQUIFUN) et du nombre de partants. Les points seront arrondis au point entier supérieur. Pour le dressage et le hunter, c'est le quart indiqué sur les résultats enregistrés sur FFE CLUB qui est la base du calcul.

- Points pour un classement dans le 1er quart & 2ème quart:

- ❖ 1er = 30 points + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 2ème = 25 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 3ème = 20 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 4ème = 15 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 5ème = 14 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 6ème = 13 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 7ème = 12 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 8ème = 11 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 9ème = 10 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 10ème = 9 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 11ème = 8 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 12ème = 7 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 13ème = 6 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 14ème = 5 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 15ème = 4 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 16ème = 3 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 17ème = 2 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 18ème = 1 pt + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 19ème et + = le tier des partants dans l'épreuve

- Points pour un classement dans le 3ème quart et le dernier quart : 1 point

III. REMISE DES PRIX DES ÉTAPES

La dotation des épreuves des étapes est **faite par l'organisateur** de l'étape et inclut coupes, plaques, flots et lots, fournis par l'organisateur.

IV. REMISE DES PRIX DES CIRCUITS

Tous les cavaliers ayant eu un **PODIUM** lors du classement FINAL des circuits seront invités à la REMISE DES PRIX DES CIRCUITS.

La participation à la cérémonie de remise des prix des cavaliers ayant un podium est obligatoire. Toute absence injustifiée fait perdre le bénéfice du classement, coupe, flots, plaques.

Une tenue correcte sera exigée lors de la remise des prix (tenue de compétition non obligatoire).

RAPPEL

Le nombre de partants dans une étape du circuit ou dans certaines épreuves peut être limité (à la différence des championnats départementaux).

Pour chaque étape, nous vous rappelons que c'est un concours à part entière, et que tous les cavaliers peuvent y participer, qu'ils participent aux circuits ou non.

V. REMISE DES PRIX DES CLUBS

Comme l'année précédente, le CDE 42 a décidé de mettre en avant le club ayant réalisé le plus d'engagements **sur le circuit (en attente de décision CDE 42)**. Le club devra avoir au moins engagé 5 cavaliers différents pour prétendre aux récompenses.

VI. ACCEPTATION DU REGLEMENT DES CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX et DROIT À L'IMAGE

Les cavaliers (ou leur représentant légal) participant aux circuits départementaux acceptent ce présent règlement et autorisent la diffusion des photos susceptibles d'être prises lors de ces circuits et lors de la remise des prix.

En cas de refus, envoyer un mail au CDE à cde42@ffe.com

LE CDE 42